



Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest  
La Primelais  
35830 BETTON

A

Madame la Maire et les Conseillers municipaux  
Place général de Gaulle  
35830 BETTON

Le 30 août 2022

Objet : rejet des eaux lors de chantiers de construction

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

L'épisode de canicule et de sécheresse cet été a accentué la prise de conscience de la situation dramatique dans laquelle nous sommes concernant la question de l'eau en quantité et en qualité, en Bretagne en particulier.

Nous voudrions attirer votre attention sur une situation constatée à plusieurs reprises à BETTON, lors du creusement du sous-sol et des fondations de nouveaux immeubles : de très grandes quantités d'eau remontent du sous-sol, sont pompées et évacuées parfois au fossé ou le plus souvent vers le réseau d'eaux pluviales, 24 heures sur 24. C'est le cas actuellement pour un immeuble en construction 33 route de Rennes ; nous avons estimé à 1,5 m<sup>3</sup> par heure le volume d'eau rejeté vers les eaux pluviales, soit 13 000 m<sup>3</sup> à l'année ! En outre, 2 puits voisins ont été asséchés.

A notre connaissance, voici une cinquantaine d'années, le creusement de sous-sol pour les maisons individuelles était interdit dans ces zones.

Cette situation va perdurer une fois l'immeuble terminé : un puisard sera créé et une pompe rejettera l'eau de la nappe souterraine tant que celle-ci ne sera pas asséchée, dans le réseau d'eaux pluviales.

Cette situation concerne non seulement les immeubles en construction ou déjà construits à BETTON, mais aussi dans les communes environnantes, là où la nappe affleure.

C'est un immense et insupportable gâchis.

A notre connaissance, plutôt que le drainage, vous pouvez exiger des promoteurs immobiliers que les parties enterrées soient « cuvelées », c'est-à-dire étanchéifiées, n'éliminant et ne perturbant ainsi pas la circulation de l'eau souterraine.

Evidemment, cette solution entraîne une répartition différente des coûts entre promoteur, acquéreurs et collectivité publique. Mais c'est une solution écologique qui préserve le bien commun qu'est l'eau.

Pourquoi notre association vous interpelle-t-elle sur ce sujet ? Notre association se préoccupe de la santé humaine ; une eau de qualité, en particulier exempte de molécules chimiques et de

métabolites, est indispensable ; une eau en quantité suffisante est nécessaire, en particulier pour l'agriculture agroécologique que nous souhaitons. La question de l'eau est donc une question centrale. Nous souhaitons aussi montrer que l'agriculture souvent pointée du doigt, n'est pas la seule responsable de la dégradation de la situation.

Nous sollicitons une rencontre avec vous pour entendre votre point de vue et les décisions que vous comptez prendre pour éviter à l'avenir ces gaspillages.

Nous interpellons également sur ce sujet les élus de Rennes Métropole et Eau du Bassin Rennais (EBR).

Nous vous remercions de votre compréhension.

Veillez agréer, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Pour les adhérents bettonnais du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest :

Yves ARNAUD	Xavier BAGUENARD
Michel BESNARD	Yves BILLON
Henri BIDAULT	Françoise CHEVALLIER
Sylvie DUBOST	Marie Claude ESCAICH TEZENAS
Alain RENNESSON	Daniel ROZE
Myriam THEBAULT	Marie Christine SAELEN
Paul THEBAULT	

[victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr](mailto:victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr)

Tél : 06 82 58 67 32

Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest

Courriel : [victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr](mailto:victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr)

Site : <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/victimepesticide.ouest>